



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAMON

Séance du 22 septembre 2015

Numéro de la délibération : 2015.051

Date de la convocation : 16.09.2015

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27

En exercice : 27

. Qui ont pris part à la délibération : 27

### Objet :

#### Tarifs concession et columbarium

L'an deux mil quinze et le vingt- deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel PRONESTI, Maire D'ARAMON.

**PRESENTS** : Michel PRONESTI – Jean-Marie ROSIER – Jean-Claude NOEL – Jean-François BARDET – Corinne PALOMARES – Patrick IZQUIERDO – Jean-Claude PRAT – Pascale PRAT – Béatrice IOUALALEN – Antonella VIACAVA – Fabrice ARFARAS – Martine ESCOFFIER – Virginie MASSON – Claire MICOLON DE GUERINES – Marjorie BORDESSOULLES – Sylvain ETOURNEAU – Eva BOURBOUSSON

**ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATION** : Mercedes PLATON à Jean-François BARDET – Nanny HOFLAND à Jean-Claude NOEL – Marie-Thérèse ESPARRE à Martine ESCOFFIER – Nathalie GOMEZ à Jean-Claude PRAT – Edouard PETIT à Antonella VIACAVA – Yannick MESTRE à Fabrice ARFARAS – Fabien MALOT à Corinne PALOMARES – Florian ANTONUCCI à Jean-Marie ROSIER – Pierre LAGUERRE à Marjorie BORDESSOULLES – Jean-Pierre LANNE-PETIT à Eva BOURBOUSSON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Virginie MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire expose :

La commune a voté par la délibération n° MP/DB/2015.15 du 23 mars 2010 les tarifs municipaux.

Ces tarifs fixant notamment le prix des concessions et des cases du columbarium n'ont pas évolué depuis cette dernière délibération.

Cette augmentation correspond en grande partie aux dépenses de la collectivité liées aux achats des cases du columbarium.

Il vous est proposé de modifier les tarifs municipaux comme suit :

CONCESSION	COLUMBARIUM	CAVEAU PROVISoire
400 € pour 15 ans	400 € pour 10 ans	24 € droit d'entrée + 14 € par mois en sachant que le dépôt ne peut excéder 6 mois
600 € pour 30 ans	500 € pour 15 ans	

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

Le Maire d'ARAMON  
Michel PRONESTI